



A2.4.2

ÉCHELLE GRAPHIQUE :



NOTA :
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation.
Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.

Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatifs.
La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs.
Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain/salle d'eau et kitchenette) intérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.

NATURAL

Plan de localisation



A2.4.2

Appartement	3 pièces	R+4
Chambre 1	11,59	
Chambre 2	9,74	
Dgt	3,39	
Entrée	6,53	
Sdb	5,28	
Séjour/cuisine	25,42	
Wc	1,60	
Total surface habitable :	63,55 m²	

TERRASSE
Surface annexe :
6,53 m²

Légende:

LC : Linéaire complémentaire (NF HABITAT)	Gaine technique :
TRI : Espace de tri	
LL : Emplacement lave-linge	
LV : Emplacement lave-vaisselle	
F : Emplacement réfrigérateur	
Cu : Emplacement cuisson	
ETEL : Espace technique électrique du lgt.	
PF : Porte-fenêtre	
FF : Fenêtre fixe	
GC : Garde-corps	
VR : Volet roulant	
VL : Volet roulant à lames	
AV : Fenêtre toute hauteur avec allège vitrée à 1,00m	
PLC : Placard	
PV : Pare-vue	
TV : Prise TV	
Retombée poutre :	
Soffite et faux plafonds :	

Indice : 0

Date : 28/11/2025